

Plan d'actions pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière des 22 et 23 juin 2017

Favorable dans ses grandes lignes au plan d'actions proposé, le CESER invite le Conseil régional à l'enrichir en bénéficiant d'un diagnostic plus précis et en allant plus loin que l'harmonisation et la simplification de politiques existantes.

Le plan d'actions pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine consiste à relever les défis de l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi, de la qualification, de l'équité territoriale et de l'évolution des métiers et des compétences. Ces défis se justifient sur la base d'un diagnostic issu d'analyses et d'observations sur le territoire néo-aquitain. Ce plan traduit une volonté politique d'intégrer l'emploi dans les questions d'orientation et de formation, d'harmoniser les dispositifs existants et d'en simplifier les procédures.

Le CESER approuve dans sa globalité les quatre défis identifiés dans ce plan d'actions mais souhaite apporter plusieurs remarques.

Le diagnostic de l'orientation, la formation et l'emploi sur le territoire néo-aquitain

Si le CESER partage l'ensemble du diagnostic et souscrit au constat d'un écart entre les formations réalisées et l'évolution des métiers quelques précisions demeurent nécessaires. Les éléments d'informations concernant la structuration et les caractéristiques du marché de l'emploi sont manquants. En effet, le CESER estime que le taux de chômage ne suffit pas à refléter la réalité du marché de l'emploi. Il est nécessaire d'intégrer des informations complémentaires sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi et sur la nature des offres disponibles. Les questions liées à la mobilité, et aux conditions d'exercice des emplois sont des éléments également nécessaires à prendre en compte afin de compléter et affiner le diagnostic.

A titre d'exemple, les problèmes de recrutement rencontrés dans le secteur de l'aide à domicile et de certaines professions de santé s'expliquent en grande partie par les niveaux de rémunération proposés, les conditions de travail souvent difficiles et les difficultés liées aux déplacements.

Enfin, le CESER aimerait compléter le commentaire concernant le dynamisme retrouvé dans le secteur non-marchand de territoires comme Bressuire ou Oloron-Sainte-Marie, en précisant que les causes sont principalement dues à la présence sur ces territoires d'un tissu industriel encore actif.

Le défi de l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi induit la priorité donnée à l'orientation à chaque étape de la vie professionnelle

Le CESER considère positivement la priorité donnée à l'orientation et à la volonté de coordonner et d'harmoniser les réseaux des acteurs du service public régional de l'orientation.

Cependant, le CESER estime qu'il convient de veiller à la préservation des diverses spécialisations et expertises afin que la mise en réseau profite au plus grand nombre et sur tous les territoires.

Le CESER note la volonté du Conseil Régional de la prise en compte des besoins des entreprises. Il suggère à cet effet une plus grande implication de tous les acteurs du territoire qui contribuent au Service Public Régional de l'Orientation sans oublier les organismes consulaires

Si le CESER apprécie les orientations proposées en ce qui concerne le développement et la lisibilité de l'offre de formation, il souhaite toutefois réitérer l'attention du conseil régional sur les mécanismes qui conduisent aux inégalités d'accès à la formation et à l'emploi. Améliorer l'information sur les métiers et les emplois reste nécessaire mais cela doit être inclus dans un projet plus global de questionnement et d'accompagnement des processus d'orientation.

Le CESER note également la volonté de professionnaliser les acteurs de l'orientation. Le CESER estime qu'il conviendrait plutôt de renforcer la professionnalisation des différents réseaux composés d'acteurs déjà expérimentés sur les questions d'orientation et d'accompagnement des différents publics dont ils ont la charge.

Le défi de transformer le modèle de formation professionnelle

Le CESER tient à rappeler que le niveau de diplôme n'est pas uniquement un levier de développement économique des territoires mais représente également un enjeu pour le développement du capital humain.

Concernant le dispositif d'aides individuelles, il considère que cet outil a fait ses preuves en termes de prise en compte de l'individualisation et ne doit pas être limité dans ses critères d'attribution. Les demandes individuelles de formation doivent être étudiées aussi au regard des désirs personnels en matière de promotion sociale. C'est le principe même de la formation tout au long de la vie.

Le CESER se questionne sur la simplification des démarches d'accès aux actions de formations via internet, si cela peut améliorer la lisibilité et favoriser l'accès d'une partie du public à la formation, le processus peut également engendrer des effets négatifs en termes de sélection et donc exclure un autre public victime de ce que l'on appelle la fracture numérique.

Le défi de l'équité territoriale

Sans remettre en question la nécessaire poursuite de l'objectif d'équité territoriale, il convient de rappeler que sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, c'est plutôt la prise en compte des populations vulnérables présentes sur tout le territoire qu'il convient de privilégier.

Concernant le dispositif « Chantier Formation Qualification Nouvelle Chance » qui a vocation à être étendu à l'ensemble du territoire régional, le CESER salue cette disposition et estime que les Chantiers pourraient également être développés avec d'autres secteurs professionnels que le bâtiment et les espaces verts.

Le défi des métiers et des compétences de demain

Concernant la volonté de revisiter la pratique de la concertation avec les branches, le CESER insiste sur la coordination entre Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) et Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) avec une déclinaison sur le territoire d'accords emploi/formation avec les différents secteurs clés pour adapter l'offre de formation et répondre aux besoins de reconversion, plutôt que de vouloir créer de nouveaux contrats territoriaux comme cela est envisagé.

Le CESER souligne que la maison des saisonniers sur le Bassin d'Arcachon, créée pour répondre aux besoins exprimés dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, a fermé ses portes.

Enfin, le CESER rappelle que l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) s'effectue sous la responsabilité du Conseil Régional, dans le cadre du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) en partenariat avec plusieurs acteurs. Le terme « leadership » est donc inapproprié.



Proposition de la commission 1 « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie »
Présidente : Evelyne VIDEAU ; Rapporteuse : Houria FALL-ABBEST

Avec la contribution de la commission 5 « Economie » :
Président : Patrick de STAMPA ; Rapporteur : Daniel MARTEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Plan d'action pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine »

178 votants
174 pour
4 abstentions
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine